

ENSEIGNANTS

Célia DELAGANGE, Directrice
DESJEPS instructrice diplômée d'Etat
Tél : 06.17.33.31.14

Violette PRIMARD, Monitrice diplômée d'Etat

Carine LE DOUARON, Monitrice diplômée d'Etat

Arnaud PACCAUD, Moniteur diplômé d'Etat

Henri BERNARD, Instructeur diplômé d'Etat



ÉCOLE D'ÉQUITATION

Spécialisée en Concours Complet

INFOS PRATIQUES

- Contact :

Castel de La Colombière – 21000 DIJON
Tél : 03.80.63.78.71
etrier@etrierdebourgogne.fr
www.etrierdebourgogne.com

Adresse postale : 13 chemin de la Colombière
21000 Longvic

Page Facebook : Etrier de Bourgogne

Instagram : etrierdebourgogne21

- Accueil :

Ouverture les après-midi (Voir horaires sur le site)

- Se rendre à l'Etrier de Bourgogne :

En Bus :

- Ligne 11 Direction PARC DE LA COLOMBIERE – aller jusqu'au terminus
- Ligne 18 Direction LONGVIC CENTRE – arrêt La Colombière

En voiture :

Depuis le centre-ville, Place Wilson, suivre la direction « Castel de La Colombière »

PONEY

A PARTIR DE 7 ANS

TARIFS et HORAIRES

Année 2025-2026



REGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

Côte
d'Or
LE DÉPARTEMENT

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

COTISATION

124 €

Cotisation et licence FFE 2026

ATTENTION : la cotisation comprend une assurance responsabilité civile qui ne rembourse que certaines prestations

Pour en savoir plus consultez l'affichage dans le club house ou renseignez-vous auprès de la FFE.

FORFAITS – de septembre à juin

Droit d'accès, Enseignement et encadrement de la pratique équestre

Forfait initiation de 3/4h débutant à expert valable :

- Automne 18 séances valables du 30/08 au 31/12/25 **288 €**
- Hiver 13 séances valables du 01/01/26 au 31/03 **211 €**
- Printemps 13 séances valables du 01/04 au 04/07 **211 €**

Forfait perfectionnement une reprise de 1h à partir du G3 valable :

- Automne 18 séances valables du 30/08 au 31/12/25 **345 €**
- Hiver 13 séances valables du 01/01 au 31/03/26 **252 €**
- Printemps 13 séances valables du 01/04 au 04/07 **252 €**

Carte 10+ annuelle (en plus du forfait) 10 séances 181 €

CARTE DE 5 REPRISES (sans forfait) 121€

FORFAIT DECOUVERTE 84 €

4 reprises à utiliser dans le mois, non renouvelable

PRÉCISIONS :

Les reprises au forfait sont calculées sur 10 mois (de septembre à juin) et payables chaque début de période.

Pour payer en plusieurs fois, un **chèque** (chèque uniquement) par mois vous sera demandé en début de période (3 ou 4 selon le nombre de mois dans une période), et sera encaissé chaque début de mois.

Les cavaliers au forfait commencent dès le premier cours jusqu'à fin juin de l'année suivante.

Toute interruption (sauf avis médical) oblige le cavalier à se reporter ensuite au système des cartes.

Toute absence doit être signalée 24h avant par écrit (email ou SMS).

Le ratrappage ne se fait qu'en dehors du cours habituel dans lequel le cavalier est inscrit ; et doit être effectué dans le mois qui précède ou au plus tard les quinze jours suivants.

REPRISES A PONEY

Se présenter 1/2 heure avant l'heure indiquée

HORAIRES	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
9H						9H15 Confirmés
10H						10H15 Débutants
11H						11H15 Débutants Plus
14H				14H Galop 3/4		14H Galop 3/4
15H				15H15 Débutants		15H15 Débutants Plus
16H				16H15 Confirmés		16H15 Experts
17H		VD	17h15 Débutants Plus	17H45 Débutants		17H15 Débutants
18H		18H15 Débutants Plus	18H15 Experts	18H45 Galop 3/4	18H Confirmés/ Experts	
19H	18H45 Galop 4/5				18H45 Galop 4/5	

PORT D'UNE BOMBE 3 POINTS NF ATTACHEE OBLIGATOIRE

FOURNIR CERTIFICAT MEDICAL ET AUTORISATION PARENTALE LORS DE L'INSCRIPTION

(obligatoire pour la compétition y compris niveau club)

ATTENTION : la cotisation comprend une assurance responsabilité civile qui ne rembourse que certaines prestations. Pour en savoir plus consultez l'affichage dans le club house ou renseignez-vous auprès de la FFE.